
MES AVANTAGES JEUNES

Jeunes Agriculteurs 24 / CERFRANCE DORDOGNE

CERFRANCE Dordogne, fort de ses valeurs associatives s'implique activement dans le développement de l'agriculture et du territoire. Le renouvellement des générations fait partie des axes forts de notre travail. Ainsi, nos équipes pluridisciplinaires nous permettent d'accompagner les porteurs de projets sur les plans :

- Economique et stratégique
- Comptable, juridique et fiscal
- Paie et ressources humaines
- Agronomique et environnemental
- Assistance administrative.

Nos offres de services sont construites pour répondre aux attentes et aux besoins des jeunes agriculteurs et nous restons à leur écoute pour nous adapter constamment. La poursuite de ces objectifs nous relie naturellement au syndicat des Jeunes agriculteurs avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années. A travers cette charte, nous souhaitons réaffirmer notre engagement pour un partenariat fort, constructif et équilibré entre nos deux structures. Jeunes Agriculteurs 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

CERFRANCE Dordogne est une structure agréée pour l'accompagnement à l'installation, cela permet aux porteurs de projet d'obtenir des financements régionaux pour :

- Le diagnostic pré-installation
- L'étude économique prévisionnelle d'installation
- Le suivi technico-économique.

Parallèlement, CERFRANCE Dordogne accompagne les porteurs de projets dans toutes les phases de leur projet en offrant 2 140 € de services :

- Prise en charge à 100 % « rendez-vous avec un juriste » d'une valeur de 375 € pour accompagner dans la réflexion lors du montage du projet
- Avantage jeune pour la « réalisation du PE » d'une valeur de 500 € pour financer 50 % du coût de la prestation
- Prise en charge à 100 % d'un « Accompagnement partenaire bancaire » d'une valeur de 230 € pour être assisté lors de la présentation de l'étude installation auprès d'une ou plusieurs banques réunies pour une rencontre commune.
- Avantage jeune « Avenant JA » d'une valeur de 250 € pour supporter 25 % du coût de cette obligation administrative liée aux évolutions de certains projets.

- Prise en charge à 100 % d'une « Rencontre Conseil » d'une valeur de 270 € pour faire le point avec un conseiller à l'issue de la première année de fonctionnement en complément du dispositif de suivi de la Région Nouvelle Aquitaine
- Prise en charge à 100 % d'un « Accompagnement primo-employeur » d'une valeur de 220 € pour présenter les obligations, les engagements, l'organisation à mettre en œuvre lors de l'embauche d'un salarié dans les 3 premières années de fonctionnement.
- Avantage jeune « Agroenvironnement » d'une valeur de 180 € à valoir sur l'élaboration d'un plan prévisionnel de fumure, la première déclaration PAC (nouvelle exploitation uniquement) ou un audit à la certification HVE
- Prise en charge à 100 % d'une ½ journée « Assistance administrative » (3h30) d'une valeur de 115 € pour aider à l'organisation administrative et comptable.

PARRAINAGE

Parrainage : un JA présente un JA qui adhère à CERFRANCE Dordogne : virement de 100 € sur son compte personnel

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

4 Actions collectives : formations, traitements de sujets liés à l'actualité, la conjoncture, aux évolutions réglementaires, aux attentes diverses dans les domaines d'intervention de CERFRANCE Dordogne.

Le sujet et le format seront déterminés en concertation avec les Jeunes Agriculteurs.

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -

Cré@valléeNord

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

installaton@jeunesagriculteurs24.fr

05 53 35 88 43

CERfrance

Cré@vallée Nord - 231 rue de l'Innovation -

24660 Coulounieix-Chamiers

econstant@24.cerfrance.fr

05 53 45 63 00